



MOTION

Auteur Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Patricia Constantin, PS/GC, Martin Kalbermatter, CSPO et Chantal Voeffray Barras, Le Centre

Objet Par souci de cohérence avec les décisions prises par notre Parlement Portons le FIGI à 800 mios

Date 16/09/2022

Numéro 2022.09.392

Afin de moderniser et d'adapter son parc immobilier aux exigences, l'Etat du Valais, a élaboré en 2018, une loi qui détaillait la stratégie immobilière du canton ainsi que son financement au travers d'un Fonds autonome. Ce fonds spécial de 500 mios, appelé fonds FIGI (fonds pour le financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat), permet à l'Etat de lancer plusieurs gros projets de rénovation, d'assainissements et de constructions sans devoir dépendre du budget annuel du canton. Le rythme d'une construction entre la clause du besoin et l'inauguration dure 7 ans et ne peut par conséquent suivre le plan quadriennal de l'Etat.

Lors de l'activation de ce fonds FIGI, chaque Département a pu rattraper une partie du retard accumulé ces dernières décennies en matière de mise aux normes du parc immobilier et de chantiers urgents à concrétiser. Ainsi, en 2 ans à peine, l'ensemble de l'argent disponible dans le fonds a été attribué, soit 500 mios.

Ces engagements (rénovation et agrandissement de la Castalie à Monthey, Centrale d'engagement à Sierre, Ecole professionnelle à Viège, Extension de la prison des Iles à Sion Achat du collège de l'Abbaye de St-Maurice, construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Crêtelongue à Granges, construction du stand de tir indoor à Sion, centre Etherpys à Conthey, collège Cours Roger Bonvin à Sion, etc....) ainsi que divers assainissements (centre sportif d'Ovronnaz, collège des Creusets à Sion, les Marmettes à Monthey, le collège de Brigue etc..) consomment aujourd'hui les 500 mios à disposition. L'ensemble des travaux énumérés se montent même à 531 mios. Ainsi, ce montant consomme la globalité du Fonds FIGI ainsi que les 31 mios d'amortissements prévus pour les prochaines années.

Or, les Départements ont aujourd'hui de nouveaux projets urgents à réaliser que ce soit pour l'assainissement des anciens bâtiments en terme énergétique et sécuritaire ou que ce soit pour la construction ou la rénovation de bâtiments. Ces projets, dont certains ont été sollicités et approuvés par notre Parlement, sont en attente, faute de disponibilités. Ces demandes concrètes et urgentes s'élèvent à plus de 200 mios comme par exemple l'EPIC à Monthey, l'agrandissement du centre éducatif de Pramont, le bâtiment administratif de Sierre, la 2ème étape du pôle muséal, le centre professionnel santé/social, les ECCG de Monthey et Martigny etc... A cela vient s'ajouter tout récemment la problématique de la fermeture de l'école club Migros de Sion qui abritait une dizaine de classes d'assistants et assistantes en soins dentaires et en soins médicaux. Cet imprévu vient encore rallonger la liste de projets indispensables à la bonne marche de notre canton.

Ainsi, par souci de cohérence avec les décisions prises par le Parlement, les motionnaires demandent donc d'augmenter à 800 mios le fonds FIGI afin que le Canton du Valais puisse assainir et rénover rapidement ses propres bâtiments, construire de nouveaux bâtiments et atteindre les objectifs fixés par la politique immobilière de l'Etat (administration, institutions, écoles...). De plus, cette augmentation du fonds FIGI permettrait de faire

face à la hausse des prix des matériaux et nous éviter des crédits supplémentaires à présenter au Parlement
Il est à relever que ce fonds FIGI devrait atteindre, d'ici 7 à 10 ans, à un certain équilibre financier, grâce à la facturation des coûts aux utilisateurs (amortissement, entretien, frais d'exploitation et gestion..)

Conclusion

En se référant à l'art. 10 al.3 de la loi sur le fonds FIGI stipulant que le GC peut modifier le plafond de 500 mios du fonds FIGI, les motionnaires proposent de l'augmenter de 300 mios et de le porter ainsi à 800 mios. Ceci permettra à l'Etat de répondre aux besoins pressants de notre canton, de faire face à la hausse des prix des matériaux, de répondre aux différentes décisions prises par notre Parlement et ainsi ne pas risquer de voir certains projets nous échapper...